

FCP (Fonds Commun de Placement)  
de droit français

OPCVM relevant de la  
Directive 2009/65 CE

# OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT

## Rapport annuel au 31 décembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**



**Ofi invest Asset Management**

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

**ofi invest**  
Asset Management

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### Dénomination

Ofi Invest ISR Monétaire CT.

### Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

### Classification

FCP Monétaire à Valeur Liquidative Variable (VNAV) Court Terme.

### Régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

### Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
C	FR0000985558	Capitalisation	Capitalisation	Euro	1.524 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels et aux OPC.	Pas de minimum	Pas de minimum
D	FR0010510479	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	Euro	10.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels et aux OPC.	Pas de minimum	Pas de minimum

E	FR0010738229	Capitalisation	Capitalisation	Euro	1.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs étrangers (non domiciliés en France).	Pas de minimum	Pas de minimum
F	FR0010694125	Capitalisation	Capitalisation	Euro	3.000 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à la clientèle de la Française AM Finance Services.	Pas de minimum	Pas de minimum
C-FP	FR001400CQH6	Capitalisation	Capitalisation	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels et aux OPC.	100.000 euros	Pas de minimum

### Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de délivrer une performance, diminuée des frais de gestion financière, supérieure à l'€STR capitalisé, tout en assurant une évolution régulière de sa valeur liquidative et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

Cependant, en cas de très faibles taux d'intérêt du marché monétaire ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion financière ou en cas de hausse significative des taux, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait connaître une variation négative.

### Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est l'€STR capitalisé.

Le taux €STR (European Short-Term Rate) qui correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié sur le site internet [https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\\_markets\\_and\\_interest\\_rates/euro\\_short-term\\_rate/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html)

Le FCP est géré de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.

L'administrateur de l'indice de référence €STR est la Banque Centrale Européenne.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur [https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\\_markets\\_and\\_interest\\_rates/euro\\_short-term\\_rate/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html)

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Il a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP.

## Stratégie d'investissement

### Stratégie utilisée :

#### **Etape 1 - Critères extra-financiers :**

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR\\_politique-investissement\\_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf). Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

L'étape suivante du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR « Best-in-Universe » sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate.

Ce filtre permet de sélectionner les meilleurs acteurs au sein de l'univers d'investissement selon des critères en ESG (Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance) et d'exclure à tout moment 20% des valeurs les moins bien notées en ESG par notre prestataire externe MSCI ESG Research.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- Émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- Gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- Indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité. A ce titre, le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI ESG Research et contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités). Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **Etape 2 - Critères financiers :**

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP sera investi jusqu'à 100% de son actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire à taux fixe, variable ou révisable libellés en euro. Des opérations de swap pourront être adossées à ces titres, dans un but de couverture du risque de taux. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et 0,5.

La sélection des émetteurs s'appuie sur les notations et l'étude des émetteurs par nos analystes crédit.

L'univers d'investissement du FCP est constitué des obligations d'entreprises à taux fixe, libellées en euro et dont l'émetteur bénéficie d'une notation de catégorie "investissement".

La gestion active vise à sélectionner au sein de l'univers d'investissement les émissions offrant les meilleurs rendements possibles selon l'analyse de la société de gestion compte tenu des contraintes de pilotage des risques.

La sélection des titres s'effectue sur la base des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- 1) Les anticipations de mouvements des taux courts qui découlent de notre analyse des politiques des banques centrales ;
- 2) La gestion de l'allocation entre taux fixes et taux variables ;
- 3) La sélection des titres répondant aux critères de qualité de crédit, de liquidité ;
- 4) Le choix d'une maturité moyenne pondérée optimale.

Le FCP sera constitué au minimum à 7,5% de l'actif net de titres à échéance journalière et/ou d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable et/ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable.

Le FCP sera constitué au minimum à 15% de l'actif net de titres à échéance hebdomadaire et/ou d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables et/ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

## **[Les actifs :](#)**

### **Actions et titres donnant accès au capital :**

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'instruments.

### **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Le FCP investira jusqu'à 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Ces titres seront libellés en euro mais ils pourront être libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de l'actif net et dans ce cas, ils seront systématiquement assortis d'une couverture de change.

Typologie des instruments du marché monétaire utilisés :

- Obligations d'Etat
- Obligations émises par des autorités locales
- Certificats de dépôts
- Billets de trésorerie
- Acceptations bancaires
- Titres de créances à court ou moyen terme

Typologie des titres de créances utilisés, dans la limite de 15% maximum de l'actif net :

- Asset Backed Commercial Papers

En terme de taux, la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance (MMP ou WAM - Weighted Average Maturity - en anglais) sera inférieure ou égale à 60 jours.

La WAM constitue une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus par le FCP, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux révisable est le temps restant à courir jusqu'à la prochaine révision du taux monétaire, plutôt que le temps restant à courir jusqu'au remboursement d'un principal de l'instrument.

En terme de risque de crédit, la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction (DVMP ou WAL - Weighted Average Life - en anglais) sera inférieure ou égale à 120 jours.

La WAL est la moyenne pondérée des durées de vie restant à courir jusqu'au remboursement intégral du principal du titre.

Les émetteurs sélectionnés par le gestionnaire relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé, de la zone Euro ou de l'OCDE. Le gestionnaire applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention et la durée maximum par émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Sont éligibles :

- tous les titres d'Etats ;
- les titres privés dont le programme d'émission est supérieur ou égal à 300 millions d'euros.

Par exception, le FCP pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les seules entités publiques ou parapubliques suivantes : l'Union européenne, les administrations nationales, régionales ou locales des Etats membres ou leurs banques centrales, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, les autorités centrales ou les banques centrales des pays de l'OCDE, le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

Conformément à la réglementation applicable, les titres doivent bénéficier d'une haute qualité de crédit.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion. Pour la détermination de la notation de l'émetteur, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres feront l'objet d'une analyse par la société de gestion et seront, le cas échéant, cédés. Ces cessions seront effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions de marché possibles dans l'intérêt des porteurs.

Aucun titre éligible au portefeuille n'aura une durée de vie supérieure à 397 jours.

#### **Actions et parts d'OPC :**

Le FCP pourra investir dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC européens de classification Monétaire Court Terme mettant en œuvre une gestion de type ISR. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou par une société de gestion tierce.

### Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

#### Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

#### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

#### Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

#### Nature des instruments utilisés :

- Futures : sur taux
- Options : sur taux
- Swaps : de taux, de devises
- Change à terme
- Dérivés de crédit

#### Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché
- Autre stratégie

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

### Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants, dans la limite de 30% de l'actif net :

#### Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

#### Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

#### Nature des instruments utilisés :

- Obligations callables
- Obligations puttables

#### Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'apporter une plus grande liquidité au portefeuille.

#### Les dépôts :

Le FCP pourra effectuer des dépôts dans la limite de 30% de l'actif net. Des liquidités pourront également être détenues à hauteur de 10% de son actif net, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

#### Les emprunts d'espèces :

Le recours à l'emprunt d'espèces par le FCP est interdit. Néanmoins lors de situations exceptionnelles comme en cas de rachats importants ou d'opération au crédit du compte non dénouée pour raison technique, le FCP pourra exceptionnellement être débiteur temporairement. Le cas échéant, la société de gestion fera ses meilleurs efforts pour remédier le plus rapidement possible à cette situation et ce dans l'intérêt exclusif des porteurs.

#### Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

##### Nature des opérations utilisées :

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

##### Nature des interventions :

- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus du FCP (uniquement dans le cadre des opérations de prises en pension)
- Autre nature

La rémunération tirée de ces opérations bénéficiera intégralement au FCP.

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au FCP.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie.

Ofi Invest Asset management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.



Ces opérations sont résiliables à tout moment moyennant un préavis de deux jours ouvrables.

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	50%	10%	Non autorisés	Non autorisés
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Non autorisés	Non autorisés

**Effet de levier maximum :**

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 200% de l'actif net (levier brut), et à 100% de l'actif net (levier net).

**Contreparties utilisées :**

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Les acquisitions et cessions temporaires de titres »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

**Garanties financières :**

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en valeurs mobilières liquides ou des instruments du marché monétaire liquides émis ou garantis par l'Union européenne, une autorité centrale ou la banque central d'un Etat membre, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité Financière, une autorité centrale ou la Banque centrale d'un pays tiers.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

## Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

### Risques principaux :

#### Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

#### Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

#### Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

#### Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

#### Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Risques en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

### Risques accessoires :

#### Risque de titrisation :

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que les titres issus d'opérations de titrisation sont moins liquides que ceux issus d'émissions obligataires classiques. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.

#### Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

#### Garantie ou protection

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

#### Durée de placement recommandée

À partir d'une journée.

### **CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE**

#### 25/03/2024 :

Mise à jour des règles d'évaluation des actifs et de la procédure d'évaluation interne de la qualité crédit.

#### 10/04/2024 :

L'investisseur pourra demander la souscription ou le rachat de ses parts, chaque jour de bourse avant 12H30, soit en montant et en nombre de parts pour les souscriptions et uniquement en nombre de parts pour les rachats, auprès d'IZNES (pour les actions au nominatif pur) et auprès de Société Générale (par délégation de la SGP) (pour les actions au porteur ou au nominatif administré).

### **CHANGEMENT(S) À VENIR**

#### 01/01/2025 :

Changement de méthodologie ESG et minimum d'investissement durable de l'actif net : 20%.

### **AUTRES INFORMATIONS**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

#### **Ofi Invest Asset Management**

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### Contexte économique et financier

*Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.*

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

#### L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

**Aux Etats-Unis**, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

**De l'autre côté de l'Atlantique**, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation<sup>1</sup> a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

<sup>1</sup> L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

### Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

### Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »<sup>2</sup>, selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

### Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente<sup>3</sup> est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité<sup>4</sup> des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenu. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei<sup>5</sup> dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

<sup>2</sup> On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

<sup>3</sup> L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie.

<sup>4</sup> La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

<sup>5</sup> Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espoir de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus dépensier.

### Politique de gestion

Les banques centrales, après avoir mis en œuvre des politiques monétaires restrictives en 2023, ont commencé leur phase d'assouplissement monétaire au 2ème semestre 2024. En zone euro, la BCE a initié ses baisses de taux directeurs en juin : quatre baisses de 25 points de base, portant le taux de dépôt à 3%. Aux Etats-Unis, la FED a démarré son cycle de baisses de taux en septembre : une baisse de 50 points de base, suivie de deux baisses de 25 points de base, portant le taux interbancaire au jour le jour à 4.50%.

L'actif net du fonds ressort en baisse sur une année glissante, passant de 3 803 259 006,74€ au 29 décembre 2023 à 3 164 651 641,43€ au 31 décembre 2024.

Au niveau de la WAM (Weighted Average Maturity), notre sensibilité au taux ressort à 2 jours (contre 25 jours l'année précédente). Dans un contexte d'incertitude quant au rythme de resserrement monétaire et des marchés volatils, nous avons préféré rester prudent : achetant des papiers directement indexés contre Ester, ou mettant en place des swaps de taux.

La WAL (Weighted Average Life) est quant à elle en hausse, puisqu'elle ressort à 96 jours (contre 91 jours à fin 2023). Au cours de l'année, nous avons profité des spreads attractifs offerts par les banques – afin de nous positionner sur des maturités longues. Nous avons également saisi des opportunités sur le marché obligataire, qui affichait des rendements attractifs et plus avantageux que ceux proposés sur les billets de trésorerie.

### Performances

Entre le 29 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, la performance du Fonds a été de 3,90% pour la part C, de 3,92% pour la part C-FP, de 3,90% pour la part D, de 3,87% pour la part E et de 3,88% pour la part F contre 3,79% pour l'indice de référence (€STR capitalisé).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT PART C	FR0000985558	29/12/2023	31/12/2024	-3,90%	3,79%	2 287,32 €	2 376,50 €
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT PART C-FP	FR001400CQH6	29/12/2023	31/12/2024	-3,92%	3,79%	103,68 €	107,74 €
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT PART D	FR0010510479	29/12/2023	31/12/2024	3,90%	3,79%	10 072,98 €	10 195,16 €
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT PART E	FR0010738229	29/12/2023	31/12/2024	-3,87%	3,79%	1 043,59 €	1 083,95 €
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT PART F	FR0010694125	29/12/2023	31/12/2024	-3,88%	3,79%	3 176,88 €	3 300,07 €

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

### Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	OPC	FR0010529743	LBPAM TRESORERIE I	1 349 303 794,40	1 542 230 743,87
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	OPC	FR0013067808	BFT MONÉTAIRE SICAV	1 365 413 634,75	1 217 092 347,20
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	OPC	FR0010956581	AXA COURT TERME I	222 130 721,89	70 519 914,96
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	FR0128615715	ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 17/07/2024	99 927 233,54	100 000 000,00
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	FR0128616770	ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 24/07/2024	99 927 330,62	100 000 000,00
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	FR0128614775	ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 10/07/2024	99 926 845,22	100 000 000,00
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	XS2847777278	IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 25/06/2024	99 926 748,14	100 000 000,00
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	FR0128562313	EDF ZCP 12/06/2024	79 938 136,76	80 000 000,00
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	FR0128562503	ELECTRICITE DE FRAN ZCP 19/06/2024	79 941 786,83	80 000 000,00
OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT	TCN	FR0128562172	ELECTRIC DE FRANCE ZCP 05/06/2024	79 937 903,79	80 000 000,00

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement\\_actionnarial-et-de-vote.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf). Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

### Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

## Informations relatives à l'ESMA

### Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

### Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 31 décembre 2024
- **Taux :** **1 325 129 000 euros**
- Crédit : Pas de position au 31 décembre 2024
- Actions – CFD : Pas de position au 31 décembre 2024
- Commodities : Pas de position au 31 décembre 2024

### Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : Pas de position au 31 décembre 2024
- Options : Pas de position au 31 décembre 2024

### Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

## Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, Ofi Invest ISR Monétaire CT n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Informations relatives aux rémunérations

### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux



La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

#### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :**

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (\*\*), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(\*\* Bonus 2024 versé en février 2025)

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit :  
Ofi Invest ISR Monétaire CT

Identifiant d'entité juridique :  
9695001A1RB46DXET932

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_ %

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_\_ % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Ofi Invest ISR Monétaire CT (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds labellisé ISR a suivi une approche « Best-in-Universe » permettant d'exclure 20% des émetteurs de chaque secteur de l'univers d'investissement les moins vertueux en termes de pratique ESG et de ne garder en portefeuille que les entreprises les plus performantes en ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Au 31 décembre 2024, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille atteint **8,28** sur 10 et le score ESG de son univers est de **7,26** ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Universe** : 20%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 31 décembre 2024 sont les suivantes :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille représente **30,63** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente **91,24**.
- **La part d'entreprises conformes aux principes du Pacte Mondial** : la part d'entreprises conformes aux principes du Pacte Mondial est de **36,65%** par rapport à son univers dont la part est de **68,19%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

### ● *... et par rapport aux périodes précédentes ?*

Au 29 décembre 2023, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds ont été les suivantes :

- **Le score ESG** : le score ESG du portefeuille a atteint **8,01** sur 10 et le score ESG de son indicateur de référence était de **7,26** ;
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Universe** : 20%.

En outre, dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, les deux indicateurs ESG suivants promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leur performance respective au 29 décembre 2023 a été la suivante :

- **L'intensité carbone** : l'intensité carbone du portefeuille a représenté **51,75** tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million d'euros de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone a représenté **98,07** tonnes.
- **La part d'entreprises conformes aux principes du Pacte Mondial** : la part d'entreprises conformes aux principes du Pacte Mondial était de **42,35%** par rapport à son univers dont la part était de **69,27%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

### ● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?*

Non applicable.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les méthodes d'évaluation par la Société de Gestion des sociétés investies sur chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité sont les suivantes :

Indicateur d'incidence négative	Élément de mesure	Incidences [année n]	Incidences [année n-1]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante	
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</b>						
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	35099,89 Teq CO2	76739,54 Teq CO2	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 1 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.  Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG <sup>1</sup> : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » Analyse de controverses sur ces enjeux ; Politique d'Engagement sur le volet climat ; Politique de Vote sur le Say on Climate ; Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz Indicateur d'émissions (scope 1 et 2) financées suivi pour les fonds éligibles au label ISR ;  <u>Mesures additionnelles définies en 2024</u> : Livraison des outils à la gestion pour piloter la trajectoire climat pour chaque portefeuille .  Mise en place d'un score de crédibilité des plans de transition afin
			Taux de couverture = 73,86%	Taux de couverture = 58,44%		
		Emissions de GES de niveau 2	3745,04 Teq CO2	8372,10 Teq CO2		
			Taux de couverture = 73,86%	Taux de couverture = 58,44%		
		Emissions de GES de niveau 3	266706,28 Teq CO2	577819,09 Teq CO2		
	Taux de couverture = 73,86%	Taux de couverture = 58,44%				
	Emissions totales de GES	305551,21 Teq CO2	669230,73 Teq CO2			

<sup>1</sup> La notation ESG est basée sur une approche sectorielle. Les enjeux sous revus et leur nombre diffère d'un secteur à l'autre. Pour plus de détails sur cette approche, voir la section « Identification et hiérarchisation des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité »

			Taux de couverture = 73,86%	Taux de couverture = 58,44%		de venir corriger la trajectoire déclarée. Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).  Renforcement des seuils sur d'exclusions sur les politique charbon et pétrole et gaz
2.	<b>Empreinte carbone</b>  (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / EVIC)	<b>Empreinte carbone</b>	162,45 (Teq CO2/million d'EUR)	298,10 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politique d'Engagement sur le volet climat.  Politique de Vote sur le Say on Climate.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI)
			Taux de couverture = 73,86%	Taux de couverture = 58,44%		
3.	<b>Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</b>  (Émissions de GES de niveaux 1, 2 et 3 / CA)	<b>Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</b>	480,45 (Teq CO2/million d'EUR)	636,52 (Teq CO2/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : « émissions de GES du processus de production » et « émissions de GES liés à l'amont et l'aval de la production » ;  Politique d'Engagement sur le volet climat.  Politique de Vote sur le Say on Climate.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 73,86%	Taux de couverture = 58,44%		
4.	<b>Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>	<b>Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>	14,65%	13,75%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Politiques d'exclusion sectorielles charbon / pétrole et gaz.  Politique d'Engagement sur le volet climat ;  Politique de Vote sur le Say on Climate.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 92,26%	Taux de couverture = 79,01%		
5.	<b>Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable</b>	<b>Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires des investissements qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimées en pourcentage du total des ressources d'énergie</b>	Part d'énergie non renouvelable consommée = 52,89%	Part d'énergie non renouvelable consommée = 60,19%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;  Analyse de controverses sur cet enjeu ;  Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 89,361%	Taux de couverture = 58,39%		
			Part d'énergie non-renouvelable produite = 70,36%	Part d'énergie non-renouvelable produite = 65,50%		
			Taux de couverture = 15,25%	Taux de couverture = 13,41%		
6.	<b>Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique</b>	<b>Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique</b>	0,21 (GWh/million d'EUR)	0,24 (GWh/million d'EUR)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « émissions de GES du processus de production » et « Opportunités dans les technologies vertes » ;  Potentiellement : Politique d'Engagement sur le volet climat.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs
			Taux de couverture = 94,21%	Taux de couverture = 75,95%		

						d'incidences négatives (PAI).
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,01%	0,01%		<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « biodiversité » ;</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu ;</p> <p>Politique d'Engagement sur le volet biodiversité ;</p> <p>Politique de protection de la biodiversité avec l'adoption d'une politique sectorielle sur l'huile de palme.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u></p> <p>Stratégie d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024);</p> <p>Convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 94,42%	Taux de couverture = 79,01%		
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	1031,26(Tonnes)	2581,42 (Tonnes)	Ajustement de la formule d'agrégation du PAI 8 et PAI 9 conformément à l'annexe I du règlement SFDR.	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « Impact de l'activité sur l'eau » ;</p> <p>Analyse de controverses sur cet enjeu.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u></p> <p>convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 4,11%	Taux de couverture = 5,50%		
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	117,22 (Tonnes)	1282,38 (Tonnes)	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	<p>Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse des enjeux : - « rejets toxiques » ; - « déchets d'emballages et recyclages » ; - « déchets électroniques et recyclage » s'ils sont considérés comme matériels.</p> <p>Analyse de controverses sur ces enjeux.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u></p> <p>convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 21,83%	Taux de couverture = 18,22%		
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0%	0%	Se référer à la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion.	<p>Politique d'exclusion normative sur le Pacte mondial ; Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial) ;</p> <p>Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires ;</p> <p>Indicateur suivi pour les fonds éligibles au label ISR.</p> <p><u>Mesures additionnelles définies en 2024 :</u></p> <p>convergence des indicateurs de suivi ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).</p>
			Taux de couverture = 99,61%	Taux de couverture = 80,65%		

						Politique d'exclusions normative sur le Pacte mondial.  Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion sur le Pacte mondial).  Analyse de controverses sur les enjeux relatifs ESG dans leur ensemble en ce qui concerne les principes directeurs de l'OCDE, y compris les enjeux relatifs aux 10 principes du Pacte mondial en matière de droits humains, droits des travailleurs, respect de l'environnement et lutte contre la corruption/ éthique des affaires.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	0,38%	0,39%		
			Taux de couverture = 94,42%	Taux de couverture = 79,01%		
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,15	0,23		Analyse de controverses, notamment basées sur les discriminations au travail basées sur le genre.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 38,15%	Taux de couverture = 29,23%		
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Diversité des sexes = 0,4302%	Diversité des sexes = 41,98%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse de l'enjeu : « composition et fonctionnement du Conseil d'administration » ; Politique d'engagement, sur les engagements en amont des AG Politique de vote, seuil minimal de féminisation du Conseil établi à 40%.  Indicateur suivi pour des fonds éligibles au label ISR.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 95,77%	Taux de couverture = 76,66%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0	PAI non couvert		Politique d'exclusion sur les armes controversées sur 9 types d'armes dont mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques.  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
			Taux de couverture = 99,61%	Taux de couverture = 0%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	
<b>Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales</b>						
Eau, déchets et autres matières	Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des entreprises produisant des produits chimiques	0%	0,12%		Convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).  Mise en place d'une politique d'exclusion et d'engagement relative aux biocides et produits chimiques dangereux (applicable en 2024)
			Taux de couverture = 92,26%	Taux de couverture = 79,01%	Se référer la « Déclaration Relative aux principales incidences négatives des politiques d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site internet de la Société de gestion	
Lutte contre la corruption et les	Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de	Part d'investissement dans des entités n'ayant pas pris de	10,94%	16,36%		Notation ESG : ces indicateurs sont pris en compte dans l'analyse



actes de corruption	lutte contre la corruption et les actes de corruption	mesures suffisantes pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Taux de couverture = 98,12%	Taux de couverture = 79,01%	de l'enjeu : « Pratiques des Affaires »  Analyse de controverses sur cet enjeu Politique d'engagement sur le volet social (liée à la politique d'exclusion en cas de controverses liées au Principe 10 du Pacte mondial).  <i>Mesures additionnelles définies en 2024 :</i> convergence des indicateurs de suivis ESG des fonds sur des indicateurs d'incidences négatives (PAI).
---------------------	---	---	-----------------------------	-----------------------------	---

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
EUR CASH(Alpha Committed)	8,0%	Union Européenne	
BFT FRANCE MONETAIRE CT ISR - I2 E	4,8%	France	
AXA COURT TERME I EUR	4,8%	France	
CREDIT AGRICOLE SA EURO	1,9%	France	
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP (BRUS	1,9%	Japon	
AXA BANQUE S.A.	1,6%	France	
LSEG NETHERLANDS BV	1,6%	Royaume Uni	
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV RegS	1,6%	Italie	
BANK OF MONTREAL	1,4%	Canada	
SOCIETE GENERALE SA	1,3%	France	
BNP PARIBAS SA	1,3%	France	
SANTANDER CONSUMER BANK AG	1,3%	Allemagne	
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG SA RegS	1,3%	Italie	
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	1,1%	France	
BPCE SA MTN RegS	1,1%	France	Finance

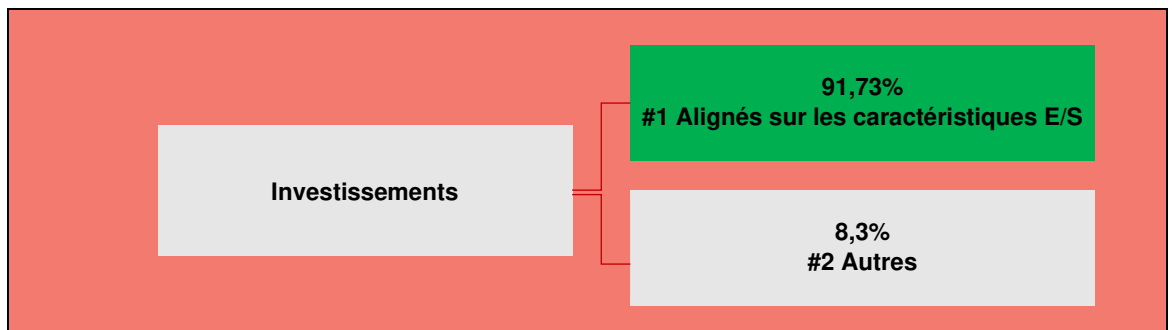
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- Quelle était l'allocation des actifs ?





Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie #1 **Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 **Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, le Fonds a **91,73%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **8,3%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 8% de liquidités ;
- 0% de dérivés ;
- 0,3% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ;

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum liquidités et de produits dérivés.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

#### Ofi Invest ISR Monétaire CT

Autre	94,3%
Finance	5,4%
Industrie	0,3%



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

### ● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup> ?

Oui

- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire

Non

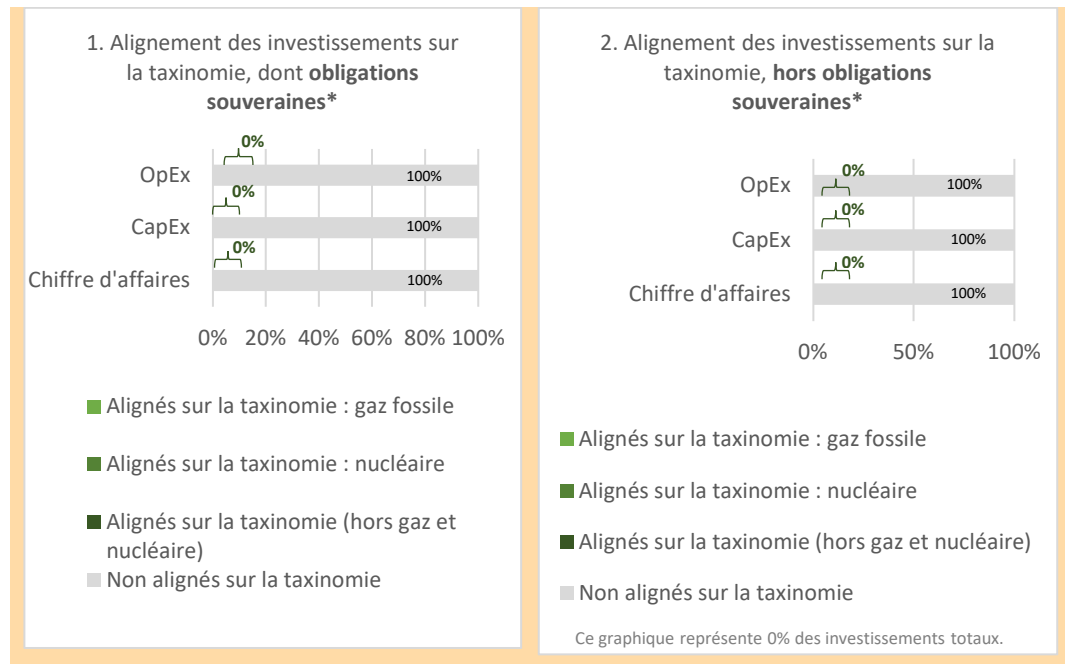
<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Au 31 décembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie est restée nulle.

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



### Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

#### ● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

#### ● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

# **Ofi Invest ISR Monétaire CT**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier  
75017 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024



Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

# Ofi Invest ISR Monétaire CT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier  
75017 Paris

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

---

Aux porteurs de parts du FCP Ofi Invest ISR Monétaire CT,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest ISR Monétaire CT constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 17 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

  
The image shows a blue shield icon with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'Olivier GALIENNE'.

Olivier GALIENNE



## Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-
<b>Titres financiers</b>	<b>2 912 621 851,04</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>181 710 749,20</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	181 710 749,20
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>2 365 043 982,01</b>
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	2 365 043 982,01
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>304 397 533,39</b>
OPCVM	304 397 533,39
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
<b>Dépôts (F)</b>	<b>60 004 883,33</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>1 464 703,11</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
<b>Prêts (I)</b>	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>2 912 621 851,04</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>1 897 234,84</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>251 821 904,61</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>253 719 139,45</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>3 166 340 990,49</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>	
Capital	3 046 045 869,18
Report à nouveau sur revenu net	0,05
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	118 605 772,20
<b>Capitaux propres</b>	<b>3 164 651 641,43</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>3 164 651 641,43</b>
<b>Passifs éligibles :</b>	
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>1 464 703,11</b>
<b>Emprunts (C)</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>1 464 703,11</b>
<b>Autres passifs :</b>	
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>224 645,95</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>224 645,95</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>3 166 340 990,49</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>	
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	2 284 892,37
Produits sur titres de créances	107 329 375,67
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	796 595,95
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	15 896 730,83
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>126 307 594,82</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-75 870,13
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-12 642,45
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-88 512,58</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>126 219 082,24</b>
<b>Autres produits :</b>	<b>-</b>
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-2 946 186,07</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-2 946 186,07
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-2 946 186,07</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>123 272 896,17</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-17 233 834,04</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>106 039 062,13</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>	
Plus et moins-values réalisées	12 805 755,97
Frais de transactions externes et frais de cession	-151 785,17
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>12 653 970,80</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-535 077,15</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>12 118 893,65</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	2 636 725,44
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	5,06
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>2 636 730,50</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>-2 188 914,08</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>447 816,42</b>
<b>Acomptes :</b>	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>118 605 772,20</b>

## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

#### Critères extra-financiers :

A partir de l'univers d'investissement de départ, le Fonds applique les politiques d'exclusion synthétisées dans le document dénommé « Politique d'investissement Exclusions sectorielles et normatives », disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR\\_politique-investissement\\_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/ISR_politique-investissement_exclusions-sectorielles-et-normatives.pdf).

Ces politiques d'exclusion sont également disponibles dans leur intégralité sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>.

L'étape suivante du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR « Best-in-Universe » sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate.

Ce filtre permet de sélectionner les meilleurs acteurs au sein de l'univers d'investissement selon des critères en ESG (Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance) et d'exclure à tout moment 20% des valeurs les moins bien notées en ESG par notre prestataire externe MSCI ESG Research.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- Émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- Gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- Indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité. A ce titre, le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI ESG Research et contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentées en portefeuille.

#### Critères financiers :

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP sera investi jusqu'à 100% de son actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire à taux fixe, variable ou révisable libellés en euro. Des opérations de swap pourront être adossées à ces titres, dans un but de couverture du risque de taux. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et 0,5.

La sélection des émetteurs s'appuie sur les notations et l'étude des émetteurs par nos analystes crédit.

L'univers d'investissement du FCP est constitué des obligations d'entreprises à taux fixe, libellées en euro et dont l'émetteur bénéficie d'une notation de catégorie "investissement".

La gestion active vise à sélectionner au sein de l'univers d'investissement les émissions offrant les meilleurs rendements possibles selon l'analyse de la société de gestion compte tenu des contraintes de pilotage des risques.

La sélection des titres s'effectue sur la base des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- 1) Les anticipations de mouvements des taux courts qui découlent de notre analyse des politiques des banques centrales ;
- 2) La gestion de l'allocation entre taux fixes et taux variables ;
- 3) La sélection des titres répondant aux critères de qualité de crédit, de liquidité ;
- 4) Le choix d'une maturité moyenne pondérée optimale.

Le FCP sera constitué au minimum à 7,5% de l'actif net de titres à échéance journalière et/ou d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable et/ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable.

Le FCP sera constitué au minimum à 15% de l'actif net de titres à échéance hebdomadaire et/ou d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables et/ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Actif net</b>					
en EUR	3 164 651 641,43	3 803 259 006,74	3 028 323 194,85	2 879 233 837,25	2 846 311 361,99
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie de parts C	1 257 631,7240	1 592 100,9710	1 078 801,3986	962 345,9193	990 209,5929
Catégorie de parts C-FP	1 488 188,4550	526 285,0000	1,0000	-	-
Catégorie de parts D	26,3595	8 312,5810	58 576,1150	65 303,0000	45 675,8800
Catégorie de parts E	13 200,6846	21 509,1146	54 170,5562	53 917,7018	84 379,0891
Catégorie de parts F	290,1246	269,8405	4 715,0000	18 431,0000	34 676,5001
Catégorie de parts P	-	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie de parts C en EUR	2 376,50	2 287,32	2 213,64	2 214,57	2 227,10
Catégorie de parts C-FP en EUR	107,74	103,68	100,32 <sup>(1)</sup>	-	-
Catégorie de parts D en EUR	10 195,16	10 072,98	9 748,49	9 752,61	9 807,75
Catégorie de parts E en EUR	1 083,95	1 043,59	1 010,27	1 011,00	1 017,02
Catégorie de parts F en EUR	3 300,07	3 176,88	3 072,11	3 074,01	3 092,01
Catégorie de parts P en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts C-FP en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts F en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts P en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts C-FP en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	344,81	263,99	-	-	-
Catégorie de parts E en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts F en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts P en EUR	-	-	-	-	-

## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices (suite)

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts C-FP en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts F en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts P en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie de parts C en EUR	88,75	56,36	-6,40	-11,57	-9,37
Catégorie de parts C-FP en EUR	4,00	2,56	0,21	-	-
Catégorie de parts D en EUR	39,05	-14,23	-28,21	-51,38	-41,28
Catégorie de parts E en EUR	40,17	25,57	-3,22	-5,63	-4,58
Catégorie de parts F en EUR	122,61	78,10	-9,50	-16,81	-13,63
Catégorie de parts P en EUR	-	0,00	-	-	-

(1) La catégorie de parts C-FP a été créée le 29/09/2022 avec une valeur nominale de EUR 100,00.



## **CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020-07 MODIFIE)**

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

### **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux sur la base des cours de clôture. La valeur liquidative calculée le vendredi inclura les coupons courus du week-end et des jours fériés légaux consécutifs ; elle servira de base aux demandes de souscription et de rachat présentées le matin du premier jour ouvré suivant. La même méthode sera appliquée pour les périodes comportant un ou plusieurs jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

#### **Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles**

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

**Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

##### Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour.

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

##### OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

##### Titres de créance négociables (TCN)

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

##### Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

**Les contrats :**

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués sur la base des intérêts courus des jambes fixes et variables du swap.

Les swaps de taux de durée de vie résiduelle supérieure à 3 mois sont valorisés par actualisation des flux futurs à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence déterminée en fonction des caractéristiques spécifiées pour chaque contrat.

**Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes :**

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

**Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit**

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

En cas de notation non disponible, le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

L'équipe « Analyse Crédit » de la société de gestion émet ses opinions et notations sur la base des éléments quantitatifs et qualitatifs analysés et des données recueillies auprès de sources fiables (les fournisseurs de données comptables et de marché reconnus sur la place, les données publiées par les émetteurs, échanges avec les directions financières et générales des émetteurs). L'approche top-down/bottom-up fondamentale est utilisée. Le contexte sectoriel est pris en compte ainsi que la stratégie de l'entreprise, sa politique financière et la performance opérationnelle et financière.

Les notes obtenues consistent en des notations long terme avec des perspectives. La procédure précise une correspondance court-terme de ces notations ainsi que le risque de défaillance de l'émetteur.

En revanche, certains types d'actifs/contreparties font l'objet d'une méthodologie spécifique. Cela est le cas pour les entreprises non financières (« investment grade » et « high yield »), les banques, les assurances ainsi que les entités publiques.

**Description des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement. La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

**Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes**

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

### Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux appliqué, sur la base de l'actif net, ne peut être supérieur à :

- 0,08% TTC, pour les parts C et D,
- 0,11% TTC pour la part E,
- 0,10% pour la part F,
- 0,06% TTC pour la part C-FP

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion financière peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

### Description des frais de gestion indirects

L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clef pour l'investisseur.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

La commission de surperformance ne concerne que la part C-FP. La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la société de gestion.

La commission de surperformance (20% de la surperformance) est calculée selon la méthode de l'actif indicé, qui est fondée sur la comparaison entre l'actif réel du fonds (net de frais de gestion) et un « actif de référence ». L'actif de référence est un actif incrémenté au taux de l'indice de référence (€STER capitalisé) et présentant les mêmes mouvements de souscriptions et rachats que le fonds réel.

La surperformance générée par le fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du fonds et l'actif de référence à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

**Rattrapage des sous-performances et période de référence** La période de référence est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance passée. Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation :

La période d'observation va du premier jour de l'exercice comptable jusqu'à sa clôture (en général du 1er janvier au 31 décembre de chaque année). La première période d'observation a commencé le 1er janvier 2023 et s'est terminée le 29 décembre 2023.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- 1) le fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence) ;
- 2) le fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de 12 mois démarre.

Provisionnement :

Une provision (de 20% de la surperformance) sera comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. En cas de rachat, la quote-part des frais provisionnés au titre de la commission de surperformance correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion. Si, au cours de la période d'observation, l'actif réel du fonds est inférieur à l'actif de référence, alors la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la valeur liquidative. La reprise de provision est plafonnée à hauteur des dotations antérieures.

Cristallisation :

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de 12 mois. La première période de cristallisation s'est terminée le dernier jour de l'exercice 2023 (29 décembre 2023). La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

**Affectation des sommes distribuables****Sommes distribuables afférentes au revenu net :****Pour la catégorie de parts C, C-FP, E et F :**

Capitalisation pure : Les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

**Pour la catégorie de parts D :**

Distribution pure : Les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement distribuées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

**Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :****Pour la catégorie de parts C, C-FP, E et F :**

Capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes des plus-values réalisées sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

**Pour la catégorie de parts D :**

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

**Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

Néant

**Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application**

Néant

**Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	<b>31/12/2024</b>
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>3 803 259 006,74</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	22 799 588 647,65
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-23 576 152 484,91
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	123 272 896,17
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	12 653 970,80
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	2 636 730,50
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-607 125,52
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>3 164 651 641,43</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie de parts C</b>	
Parts émises	9 300 673,1811
Parts rachetées	9 635 142,4281
<b>Catégorie de parts C-FP</b>	
Parts émises	10 137 651,0475
Parts rachetées	9 175 747,5925
<b>Catégorie de parts D</b>	
Parts émises	22,3406
Parts rachetées	8 308,5621
<b>Catégorie de parts E</b>	
Parts émises	17 925,4097
Parts rachetées	26 233,8397
<b>Catégorie de parts F</b>	
Parts émises	171,9271
Parts rachetées	151,6430

## Commissions

<b>Catégorie de parts C</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts C-FP</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts D</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts E</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00
<b>Catégorie de parts F</b>		
Montant des commissions de souscription acquises		0,00
Montant des commissions de rachat acquises		0,00

## Caractéristiques des différentes catégories de parts

### FR0000985558 - OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT C

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation  
 Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

### FR001400CQH6 - OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT C-FP

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation  
 Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

### FR0010510479 - OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT D

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Distribution  
 Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation et/ou Distribution

### FR0010738229 - OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT E

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation  
 Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

### FR0010694125 - OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT F

Devise : EUR Affectation des revenus nets : Capitalisation  
 Couverture change : Non Affectation des plus et moins-values : Capitalisation

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-		
<b>Actif</b>				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
<b>Total</b>	<b>-</b>	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	60 005	60 005	-	-	-
Obligations	181 711	181 711	-	-	-
Titres de créances	2 365 044	1 377 078	987 966	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	251 822	-	-	-	251 822
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-



## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-1 325 129	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>293 665</b>	<b>987 966</b>	<b>-</b>	<b>251 822</b>

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	60 005	-	-	-	-
Obligations	133 189	48 522	-	-	-
Titres de créances	1 204 268	1 160 776	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	251 822	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-756 129	-569 000	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>893 154</b>	<b>640 298</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<b>Ventilation par devise</b>	<b>USD</b>			
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

<b>Ventilation par la notation des investissements</b>	<b>Investment Grade</b>	<b>Non Investment Grade</b>	<b>Non notés</b>
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	181 711	-	-
Titres de créances	2 111 783	-	253 261
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

<b>Ventilation par la notation des investissements</b> Montants exprimés en milliers	<b>Investment Grade</b> +/-	<b>Non Investment Grade</b> +/-	<b>Non notés</b> +/-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	<b>2 293 494</b>	<b>-</b>	<b>253 261</b>

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<b>Ventilation par contrepartie</b> Montants exprimés en milliers	<b>valeur actuelle constitutive d'une créance</b>	<b>valeur actuelle constitutive d'une dette</b>
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances	1 197	-
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	1 197	-
<i>BNP PARIBAS</i>	1 197	-
Comptes financiers	251 822	-
<i>Société Générale</i>	251 822	-
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes	-	-
Collatéral espèces	-	-
Concours bancaires	-	-

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR0013067808 BFT IM	BFT MONETAIRE SICAV France		Monétaire	EUR	152 705
FR0010956581 AXA IM	AXA COURT TERME I France		Monétaire	EUR	151 693
<b>Total</b>					<b>304 398</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
<b>Créances</b>	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	1 197 173,85
Autre	700 060,99 <sup>(2)</sup>
<b>Total créances</b>	<b>1 897 234,84</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-201 493,71
Provision pour frais de gestion variables à payer	-18 414,12
Provision commission de mouvement	-4 738,12
<b>Total dettes</b>	<b>-224 645,95</b>
<b>Total</b>	<b>1 672 588,89</b>

(2) Provision intérêts compte bancaire.

## Frais de gestion

<b>Catégorie de parts C</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts C-FP</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Commission de performance (frais variables)	18 414,12
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts D</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts E</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Frais de gestion (suite)

Catégorie de parts F	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
	Néant			

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
<b>Catégorie de parts C</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>100 178 420,71</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>100 178 420,71</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>100 178 420,71</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	100 178 420,71
<b>Total</b>	<b>100 178 420,71</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie de parts C-FP</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>5 344 219,23</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>5 344 219,23</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>5 344 219,23</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	5 344 219,23
<b>Total</b>	<b>5 344 219,23</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie de parts D</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>9 089,10</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>9 089,10</b>
Report à nouveau	0,05
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>9 089,15</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	9 089,02
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,13
Capitalisation	-
<b>Total</b>	<b>9 089,15</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	26,3595
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	344,81
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie de parts E</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>475 429,26</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>475 429,26</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>475 429,26</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	475 429,26
<b>Total</b>	<b>475 429,26</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie de parts F</b>	
<b>Revenus nets</b>	<b>31 903,83</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>31 903,83</b>
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>31 903,83</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	31 903,83
<b>Total</b>	<b>31 903,83</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
<b>Catégorie de parts P</b>	
<b>Revenus nets</b>	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	-
Report à nouveau	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	-
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-
<b>Total</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-



## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
<b>Catégorie de parts C</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>11 445 147,89</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>11 445 147,89</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>11 445 147,89</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	11 445 147,89
<b>Total</b>	<b>11 445 147,89</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie de parts C-FP</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>614 152,89</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>614 152,89</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>614 152,89</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	614 152,89
<b>Total</b>	<b>614 152,89</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie de parts D</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>1 029,36</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>1 029,36</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>1 029,36</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	1 029,36
<b>Total</b>	<b>1 029,36</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	26,3595
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie de parts E</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>54 894,13</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>54 894,13</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>54 894,13</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	54 894,13
<b>Total</b>	<b>54 894,13</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
<b>Catégorie de parts F</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>3 669,38</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>3 669,38</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>3 669,38</b>
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	3 669,38
<b>Total</b>	<b>3 669,38</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
<b>Catégorie de parts P</b>	
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	-
<b>Affectation :</b>	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	-
<b>Total</b>	-
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>	
Acomptes unitaires versés	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>				-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				<b>181 710 749,20</b>	<b>5,74</b>
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				181 710 749,20	5,74
BANQUE FED CRED MUTUEL 0.01% 07/03/2025	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 918 128,77	0,47
BPCE SA 1% 01/04/2025	Finance/Assurance	EUR	35 400 000,00	35 481 662,47	1,12
CREDIT AGRICOLE SA 0.375% 21/10/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 824 394,52	0,31
CREDIT AGRICOLE SA 1.00% 18/09/2025	Finance/Assurance	EUR	16 000 000,00	15 862 869,04	0,50
MORGAN STANLEY 1.75% 30/01/2025	Finance/Assurance	EUR	21 259 000,00	21 574 602,05	0,68
NATWEST MARKETS 2.75% 02/04/2025	Finance/Assurance	EUR	15 470 000,00	15 779 840,79	0,50
SANTANDER CONSUMER BANK 0.125% 25/02/2025	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	4 983 293,72	0,16
SOCIETE GENERALE 1.125% 23/01/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 276 390,98	0,96
STE AUTOROUTE PARIS-RHIN-RHONE 1.875% 15/01/2025	Transport	EUR	10 000 000,00	10 174 815,57	0,32
UNICREDIT SPA 0.5% 09/04/2025	Finance/Assurance	EUR	12 800 000,00	12 760 369,10	0,40
UNIONE DI BANCHE ITALIAN 1.625% 21/04/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	10 074 382,19	0,32
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				<b>2 365 043 982,01</b>	<b>74,72</b>
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				2 365 043 982,01	74,72
ACHMEA BANK NV ZCP 02/05/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 909 540,00	0,31
ACHMEA BANK NV ZCP 10/01/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 993 180,00	0,32
AGACHE SOCIETE FINANCIERE ZCP 20/03/2025	Finance/Assurance	EUR	18 000 000,00	17 884 026,00	0,57
AGACHE ZCP 17/01/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 972 680,00	0,63
AGACHE ZCP 21/02/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 956 470,00	0,31
AXA BANQUE EONIAEST+0.18% 14/01/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	51 020 936,67	1,61
AXA BANQUE EONIAEST+0.19% 03/02/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 307 464,00	0,64
AXA BANQUE EONIAEST+0.28% 11/07/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 544 174,58	0,96
AXA BANQUE SA EONIAEST+0.18% 17/01/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 402 233,00	0,64
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA ZCP 28/02/2025	Finance/Assurance	EUR	28 500 000,00	28 366 734,00	0,90
BANCO SANTANDER SA ZCP 03/07/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 737 440,00	0,62
BANCO SANTANDER SA ZCP 30/06/2025	Finance/Assurance	EUR	3 000 000,00	2 961 213,00	0,09

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANK OF MONTREAL LONDON BRANCH ZCP 06/06/2025	Finance/Assurance	EUR	45 000 000,00	44 495 280,00	1,41
BANQUE FEDERATIVE DU CREDI EONIAEST+0.30% 09/04/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 545 554,44	0,65
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT EONIAEST+0.3% 04/04/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 893 086,42	0,98
BANQUE PALATINE EONIAEST + 0.3% 14/11/2025	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	25 110 127,71	0,79
BANQUE PALATINE EONIAEST+0.26% 15/01/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	10 279 630,25	0,32
BANQUE PALATINE SA EONIAEST+0.185% 14/02/2025	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	25 341 049,58	0,80
BFCM BQUE FEDER CREDIT EONIAEST+0.32% 05/12/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 071 384,25	0,95
BFCM EONIAEST+0.32% 20/06/2025	Finance/Assurance	EUR	35 000 000,00	35 733 674,28	1,13
BFCM ESTR+0.3% 14/03/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 645 202,44	0,65
BNP PARIBAS SA EONIAEST+0.13% 03/03/2025	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	40 105 096,78	1,27
BNP PARIBAS SA EONIAEST+0.155% 15/05/2025	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	25 103 195,07	0,79
BPCE SA EONIAEST + 0.29% 15/10/2025	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	25 106 001,32	0,79
BRED BANQUE POPULAIRE ESTR+0.29% 04/02/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 673 447,78	0,65
CA CONSUMER FINA ZCP 07/05/2025	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 853 585,00	0,47
CA CONSUMER FINANCE SA ZCP 05/06/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 649 390,00	0,94
CARLSBERG BREWERIES ZCP 24/04/2025	Manufacture	EUR	10 000 000,00	9 907 750,00	0,31
CARREFOUR SA ZCP 10/01/2025	Commerce	EUR	20 000 000,00	19 984 640,00	0,63
COFACE SA ZCP 04/03/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 897 280,00	0,63
COFACE SA ZCP 15/01/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 988 460,00	0,32
COFACE SA ZCP 17/01/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 986 810,00	0,32
COFACE SA ZCP 30/04/2025	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	4 950 800,00	0,16
COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION ZCP 13/08/2025	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 744 400,00	0,47
COMPAGNIE GENERALE ZCP 27/01/2025	Finance/Assurance	EUR	5 000 000,00	4 988 675,00	0,16
CREDIT AGRICOLE EONIAEST+0.3% 14/03/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 964 983,67	0,98
CREDIT LYONNAIS SA EONIAEST+0.19% 03/06/2025	Finance/Assurance	EUR	35 000 000,00	35 087 491,35	1,11
CREDIT LYONNAIS SA EONIAEST+0.28% 10/10/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 232 449,25	0,96
CREDIT LYONNAIS SA EONIAEST+0.28% 19/09/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 198 135,50	0,64
CREDIT MUTUEL ARKEA EONIAEST+0.30% 15/04/2025	Finance/Assurance	EUR	3 000 000,00	3 085 234,70	0,10
CREDIT MUTUEL ARKEA ESTR+0.31% 04/03/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	31 010 342,50	0,98
CREDIT MUTUEL ARKEA ESTR+0.32% 10/01/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	10 398 371,44	0,33
EDP FINANCE BV ZCP 07/01/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 983 410,00	0,95
ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 16/01/2025	Energie	EUR	20 000 000,00	19 974 120,00	0,63

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 31/01/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	49 861 850,00	1,58
ENEL FINANCE INTERNATIONAL ZCP 28/01/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 925 360,00	0,95
ENGIE SA EONIAEST+ 0.11% 31/01/2025	Energie	EUR	30 000 000,00	30 070 439,25	0,95
FERROVIAL SE ZCP 13/01/2025	Construction	EUR	10 000 000,00	9 989 320,00	0,32
FIDELITY NATIONAL INFORMATION ZCP 16/01/2025	Finance/Assurance	EUR	23 000 000,00	22 970 376,00	0,73
GECINA SA ZCP 07/04/2025	Immobilier	EUR	30 000 000,00	29 767 050,00	0,94
IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 23/01/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 944 020,00	0,95
ING BANK EONIAEST+0.27% 15/04/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 844 476,67	0,97
INTESA SANPAOLO BAN ZCP 07/05/2025	Finance/Assurance	EUR	10 000 000,00	9 905 930,00	0,31
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR ZCP 01/09/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 658 960,00	0,62
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR ZCP 05/06/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 661 570,00	0,94
INTESA SANPAOLO BANK ZCP 13/01/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 980 240,00	0,63
INTESA SANPAOLO BANK ZCP 18/08/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 516 400,00	0,93
INTESA SANPAOLO BANK ZCP 29/05/2025	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	39 566 280,00	1,25
KBC GROUP SA NV ZCP 22/01/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 961 900,00	0,63
KERING FINANCE SNC ZCP 06/01/2025	Science/Technologie	EUR	7 000 000,00	6 996 997,00	0,22
KERING FINANCE ZCP 09/01/2025	Science/Technologie	EUR	20 000 000,00	19 986 260,00	0,63
KERING FINANCE ZCP 24/01/2025	Science/Technologie	EUR	30 000 000,00	29 940 330,00	0,95
KLEPIERRE SA ZCP 13/01/2025	Immobilier	EUR	8 000 000,00	7 992 176,00	0,25
LA BANQUE POSTALE EONIAEST+0.27% 02/12/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 071 735,92	0,95
LA BANQUE POSTALE EONIAEST+0.3% 24/12/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 014 705,33	0,95
LLOYDS BANK CORPORA MKTS EONIAEST+0.28% 06/06/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 441 271,56	0,65
LLOYDS BANK CORPORATION EONIAEST+0.27% 09/06/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 432 115,83	0,65
LOC D EQUIPMENTS COMPA GENE DE ZCP 5/6/2025	Finance/Assurance	EUR	17 200 000,00	16 985 189,20	0,54
LSEG NETHERLANDS B V ZCP 10/01/2025	Finance/Assurance	EUR	50 000 000,00	49 961 250,00	1,58
MIZUHO BANK LTD ZCP 04/03/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 849 370,00	0,94
NATIXIS EONIAEST+0.28% 04/06/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 447 869,94	0,65
NATIXIS SA EONIAEST + 0.27% 15/09/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	20 089 058,83	0,63
NATWEST MARK ZCP 13/06/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 646 840,00	0,94
NATWEST MARKETS NV ZCP 02/06/2025	Finance/Assurance	EUR	35 000 000,00	34 619 690,00	1,09
NATWEST MARKETS NV ZCP 13/03/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 831 730,00	0,94
OP CORPORATE BANK P ZCP 28/07/2025	Finance/Assurance	EUR	20 000 000,00	19 711 040,00	0,62
PALATINE SA BANQUE EONIAEST+0.30% 20/06/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 624 411,25	0,97
PERNOD RICHARD SA ZCP 18/03/2025	Manufacture	EUR	25 000 000,00	24 836 325,00	0,78
PR FINANCE SA ZCP 13/02/2025	Finance/Assurance	EUR	12 500 000,00	12 453 625,00	0,39
PROCTER AND GAMBLE COMPANY ZCP 20/01/2025	Manufacture	EUR	10 500 000,00	10 482 003,00	0,33

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SANTANDER CONSUMER BANK ZCP 16/04/2025	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	39 672 280,00	1,25
SANTANDER CONSUMER ZCP 11/03/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 834 130,00	0,94
SANTANDER CONSUMER ZCP 14/05/2025	Finance/Assurance	EUR	25 000 000,00	24 755 700,00	0,78
SAVENCIA SA ZCP 09/01/2025	Manufacture	EUR	10 000 000,00	9 993 090,00	0,32
SAVENCIA SA ZCP 16/01/2025	Manufacture	EUR	20 000 000,00	19 974 080,00	0,63
SNAM SPA ZCP 16/06/2025	Transport	EUR	25 000 000,00	24 661 850,00	0,78
SOCIETE GENERALE SA EONIAEST+0.27% 05/05/2025	Finance/Assurance	EUR	40 000 000,00	40 922 971,33	1,29
SONEPAR SA ZCP 03/02/2025	Commerce	EUR	30 000 000,00	29 916 000,00	0,95
SONEPAR SA ZCP 20/01/2025	Commerce	EUR	8 000 000,00	7 987 000,00	0,25
SUMITOMO MITSUI BANK CDN 15/01/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 964 510,00	0,95
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP ZCP 24/03/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	29 797 500,00	0,94
SUMITOMO MITSUI BANKING ZCP 03/03/2025	Finance/Assurance	EUR	60 000 000,00	59 702 220,00	1,89
THE TORONTO DOMINION BANK EONIAEST+0.28% 14/08/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 423 904,50	0,96
TORONTO DOMINION BANK EONIAEST + 0.29% 09/07/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 555 189,17	0,97
TORONTO DOMINION BANK EONIAEST + 0.33% 19/12/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 028 578,00	0,95
UNEDIC SA ZCP 17/03/2025	Admin. publique	EUR	10 000 000,00	9 939 330,00	0,31
UNEDIC SA ZCP 18/03/2025	Admin. publique	EUR	20 000 000,00	19 877 180,00	0,63
UNICREDIT EONIAEST + 0.27% 14/02/2025	Finance/Assurance	EUR	30 000 000,00	30 139 888,25	0,95
UNION FINANCE ZCP 20/01/2025	Admin. privée	EUR	10 000 000,00	9 983 940,00	0,32
VOLVO TREASURY AB ZCP 30/05/2025	Finance/Assurance	EUR	15 000 000,00	14 831 325,00	0,47
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>304 397 533,39</b>	<b>9,62</b>
<i>OPCVM</i>				304 397 533,39	9,62
AXA COURT TERME I	Finance/Assurance	EUR	14 189,00	151 692 948,82	4,79
BFT MONETAIRE SICAV	Finance/Assurance	EUR	14 529,00	152 704 584,57	4,82
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				<b>60 004 883,33</b>	<b>1,90</b>
DPAT FIX 2.93 02/01/2025		EUR	60 000 000,00	60 004 883,33	1,90
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-



## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>2 911 157 147,93</b>	<b>91,97</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-		-		-

### L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Swaps</b>				
2326607402#S_2025011	10 000 000	36 100,99	-	-10 000 000,00
2327884852#S_2025011	10 000 000	33 644,23	-	-10 000 000,00
2328395912#S_2025011	20 000 000	70 786,78	-	-20 000 000,00
2331372572#S_2025011	10 000 000	39 240,14	-	-10 000 000,00
2375986332#S_2025031	30 000 000	19 700,47	-	-30 000 000,00
2377843432#S_2025031	30 000 000	12 205,66	-	-30 000 000,00
2407295362#S_2025041	40 000 000	-	36 421,97	-40 000 000,00
2411744332#S_2025012	20 000 000	-	4 592,90	-20 000 000,00
2418642492#S_2025043	5 000 000	-	11 927,60	-5 000 000,00
2419608322#S_2025050	10 000 000	-	21 125,76	-10 000 000,00
2423437292#S_2025050	10 000 000	-	23 619,36	-10 000 000,00
2423796992#S_2025050	15 000 000	-	30 668,85	-15 000 000,00
2429373842#S_2025051	25 000 000	-	63 171,27	-25 000 000,00
2432982952#S_2025040	5 000 000	-	7 779,62	-5 000 000,00



## L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
2441487422#S_2025040	7 800 000	-	17 191,78	-7 800 000,00
2442396812#S_2025052	40 000 000	-	150 819,80	-40 000 000,00
2443950942#S_2025060	35 000 000	-	138 054,46	-35 000 000,00
2446040362#S_2025060	17 200 000	-	68 393,37	-17 200 000,00
2446292152#S_2025060	30 000 000	-	117 033,89	-30 000 000,00
2447349202#S_2025060	30 000 000	-	109 107,48	-30 000 000,00
2447369022#S_2025060	45 000 000	-	162 037,99	-45 000 000,00
2459270912#S_2025061	30 000 000	-	129 715,93	-30 000 000,00
2459333822#S_2025040	23 700 000	-	53 528,62	-23 700 000,00
2460803052#S_2025061	25 000 000	-	104 571,48	-25 000 000,00
2466366182#S_2025012	20 000 000	-	15 520,12	-20 000 000,00
2466418622#S_2025012	10 000 000	-	7 819,94	-10 000 000,00
2494702962#S_2025012	5 000 000	-	3 857,12	-5 000 000,00
2499746032#S_2025040	10 000 000	-	12 416,25	-10 000 000,00
2499769812#S_2024123	10 000 000	-	3 761,60	-10 000 000,00
2501403252#S_2025042	10 000 000	-	14 985,81	-10 000 000,00
2507890772#S_2025011	10 000 000	-	326,09	-10 000 000,00
2511882982#S_2025081	15 000 000	-	30 237,64	-15 000 000,00
2515201312#S_2025081	30 000 000	-	53 176,06	-30 000 000,00
2522307432#S_2025040	1 700 000	-	956,73	-1 700 000,00
2528082532#S_2025090	20 000 000	-	38 567,32	-20 000 000,00
2528954322#S_2025022	5 000 000	-	1 860,88	-5 000 000,00
2547631992#S_2025012	30 000 000	-	12 236,57	-30 000 000,00
2547633192#S_2025011	8 000 000	-	2 986,34	-8 000 000,00
2548807992#S_2025012	30 000 000	-	12 441,42	-30 000 000,00
2554251982#S_2025063	3 000 000	-	1 579,40	-3 000 000,00
2558739282#S_2025070	20 000 000	2 803,81	-	-20 000 000,00
2591948672#S_2025042	10 000 000	1 628,68	-	-10 000 000,00
2598486822#S_2025040	15 470 000	3 607,51	-	-15 470 000,00
2599630362#S_2025031	25 000 000	4 795,89	-	-25 000 000,00
2599672182#S_2025012	8 000 000	466,17	-	-8 000 000,00
2599832252#S_2025031	20 000 000	3 803,58	-	-20 000 000,00
2599833712#S_2025031	10 000 000	1 843,99	-	-10 000 000,00
2603455422	21 259 000	1 245,24	-	-21 259 000,00
2604474772	10 000 000	1 102,38	-	-10 000 000,00
2611346042	20 000 000	12 891,18	-	-20 000 000,00
2612756042	30 000 000	9 621,86	-	-30 000 000,00
2612801022	30 000 000	2 594,31	-	-30 000 000,00
2612836742	30 000 000	1 248,74	-	-30 000 000,00
2614014592	50 000 000	2 951,72	-	-50 000 000,00
2614476532	15 000 000	3 888,09	-	-15 000 000,00
2615330702	30 000 000	3 073,67	-	-30 000 000,00
2616086242	10 000 000	252,30	-	-10 000 000,00
2616112842	30 000 000	1 344,25	-	-30 000 000,00

## L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
2616158842	30 000 000	2 789,98	-	-30 000 000,00
2616212062	10 000 000	6 196,82	-	-10 000 000,00
2617317752	30 000 000	3 948,72	-	-30 000 000,00
2618877352	15 000 000	1 441,18	-	-15 000 000,00
2621752872	10 000 000	117,13	-	-10 000 000,00
2623213492	20 000 000	171,33	-	-20 000 000,00
2623271862	20 000 000	150,92	-	-20 000 000,00
2635085552	18 000 000	-	438,13	-18 000 000,00
2636478742	30 000 000	-	498,62	-30 000 000,00
2636587712	16 000 000	-	1 274,94	-16 000 000,00
<b>Sous-Total Swaps</b>		<b>285 657,72</b>	<b>1 464 703,11</b>	<b>-1 325 129 000,00</b>
<b>Total Taux d'intérêts</b>		<b>285 657,72</b>	<b>1 464 703,11</b>	<b>-1 325 129 000,00</b>
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

## L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-				

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<b>Total Actions</b>		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
<b>Total Taux d'intérêts</b>		-	-	-
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	2 911 157 147,93
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-1 179 045,39
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	1 179 045,39
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	253 719 139,45
Autres passifs (-)	-224 645,95
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>3 164 651 641,43</b>

**COMPTES ANNUELS**  
**29 décembre 2023**

## Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

### BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	<b>35 003 694,44</b>	<b>490 024 722,22</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>3 392 096 388,54</b>	<b>2 388 647 620,46</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>19 984 668,31</b>	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	19 984 668,31	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	<b>3 184 444 402,46</b>	<b>2 388 005 308,33</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	3 184 444 402,46	2 388 005 308,33
Titres de créances négociables	1 874 908 792,23	1 432 569 104,62
Autres titres de créances	1 309 535 610,23	955 436 203,71
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>187 200 635,50</b>	-
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	187 200 635,50	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	<b>466 682,27</b>	<b>642 312,13</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	466 682,27	642 312,13
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>1 744 572,99</b>	<b>808 705,84</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 744 572,99	808 705,84
<b>Comptes financiers</b>	<b>375 145 658,79</b>	<b>149 700 746,36</b>
Liquidités	375 145 658,79	149 700 746,36
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 803 990 314,76</b>	<b>3 029 181 794,88</b>

## Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

### BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>3 709 526 656,23</b>	<b>3 037 108 605,09</b>
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	<b>-5 321 206,07</b>	<b>-8 630 862,74</b>
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>99 053 556,58</b>	<b>-154 547,50</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>3 803 259 006,74</b>	<b>3 028 323 194,85</b>
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	<b>466 682,27</b>	<b>641 957,00</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Contrats financiers</b>	<b>466 682,27</b>	<b>641 957,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	332 759,30	561 266,26
Autres opérations	133 922,97	80 690,74
<b>Dettes</b>	<b>264 625,75</b>	<b>216 287,90</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	264 625,75	216 287,90
<b>Comptes financiers</b>	-	<b>355,13</b>
Concours bancaires courants	-	355,13
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>3 803 990 314,76</b>	<b>3 029 181 794,88</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>	-	-
<b>Engagements de gré à gré</b>	<b>320 000 000,00</b>	<b>1 742 010 000,00</b>
TAUX	320 000 000,00	1 742 010 000,00
- SWAP - 1811548072#S_2023031	-	25 000 000,00
- SWAP - 1831411602#S_2023011	-	10 000 000,00
- SWAP - 1859070632#S_2023052	-	20 000 000,00
- SWAP - 1923152892#S_2023011	-	20 000 000,00
- SWAP - 1923282502#S_2023011	-	10 000 000,00
- SWAP - 1923732732#S_2023010	-	10 000 000,00
- SWAP - 1930603042#S_2023011	-	30 000 000,00
- SWAP - 1933494572#S_2023091	-	10 000 000,00
- SWAP - 1934407642#S_2023011	-	10 000 000,00
- SWAP - 1934618412#S_2023011	-	10 000 000,00
- SWAP - 1936761932#S_2023022	-	10 000 000,00
- SWAP - 1937659762#S_2023012	-	12 500 000,00
- SWAP - 1948876262#S_2023010	-	15 000 000,00
- SWAP - 1951239072#S_2023010	-	10 000 000,00
- SWAP - 1951241072#S_2023010	-	45 000 000,00
- SWAP - 1952335262#S_2023010	-	10 000 000,00
- SWAP - 1953187822#S_2023011	-	20 000 000,00
- SWAP - 1953258992#S_2023011	-	15 000 000,00
- SWAP - 1953288132#S_2023021	-	30 000 000,00
- SWAP - 1953288782#S_2023011	-	30 000 000,00
- SWAP - 1954021962#S_2023011	-	10 000 000,00
- SWAP - 1954820662#S_2023011	-	25 000 000,00
- SWAP - 1954862902#S_2023011	-	25 000 000,00
- SWAP - 1955822992#S_2023011	-	15 000 000,00
- SWAP - 1955918452#S_2023011	-	39 000 000,00
- SWAP - 1956919882#S_2023011	-	34 500 000,00
- SWAP - 1965236682#S_2023012	-	10 000 000,00
- SWAP - 1968495402#S_2023030	-	15 000 000,00
- SWAP - 1968600872#S_2023020	-	41 000 000,00
- SWAP - 1971430952#S_2023010	-	20 000 000,00
- SWAP - 1972372452#S_2023020	-	10 000 000,00
- SWAP - 1972494112#S_2023010	-	15 000 000,00
- SWAP - 1979046992#S_2023021	-	25 000 000,00
- SWAP - 1981428062#S_2023022	-	10 000 000,00
- SWAP - 1981685552#S_2023051	-	15 000 000,00
- SWAP - 1982756092#S_2023022	-	15 000 000,00
- SWAP - 1982765432#S_2023022	-	30 000 000,00
- SWAP - 1982791512#S_2023022	-	23 000 000,00
- SWAP - 1983599792#S_2023022	-	30 000 000,00
- SWAP - 1983730262#S_2023022	-	30 000 000,00
- SWAP - 1983868912#S_2023022	-	50 000 000,00

## Hors bilan (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
- SWAP - 1984519912#S_2023022	-	20 000 000,00
- SWAP - 1984528652#S_2023112	-	15 000 000,00
- SWAP - 1985819892#S_2023012	-	4 000 000,00
- SWAP - 1987517822#S_2023013	-	14 000 000,00
- SWAP - 1989009692#S_2023020	-	20 000 000,00
- SWAP - 1989017402#S_2023020	-	15 000 000,00
- SWAP - 1989113322#S_2023062	-	15 000 000,00
- SWAP - 1989148132#S_2023013	-	20 000 000,00
- SWAP - 1990181482#S_2023030	-	20 000 000,00
- SWAP - 1990222132#S_2023033	-	20 000 000,00
- SWAP - 1990237402#S_2023010	-	37 500 000,00
- SWAP - 1991137472#S_2023030	-	30 000 000,00
- SWAP - 1992056342#S_2023010	-	20 000 000,00
- SWAP - 1993093442#S_2023010	-	15 000 000,00
- SWAP - 1995037162#S_2023020	-	15 000 000,00
- SWAP - 1996243722#S_2023011	-	20 000 000,00
- SWAP - 1996594222#S_2023010	-	20 000 000,00
- SWAP - 1998913572#S_2023031	-	20 000 000,00
- SWAP - 1998913922#S_2023061	-	10 000 000,00
- SWAP - 1998914912#S_2023021	-	10 000 000,00
- SWAP - 1998927732#S_2023011	-	4 000 000,00
- SWAP - 1998985242#S_2023011	-	5 000 000,00
- SWAP - 1999028372#S_2023021	-	40 000 000,00
- SWAP - 2001527312#S_2023031	-	10 000 000,00
- SWAP - 2001549232#S_2023011	-	20 000 000,00
- SWAP - 2001868342#S_2023012	-	20 000 000,00
- SWAP - 2001871792#S_2023020	-	25 000 000,00
- SWAP - 2002550032#S_2023022	-	30 000 000,00
- SWAP - 2002649802#S_2023011	-	20 000 000,00
- SWAP - 2002653852#S_2023010	-	12 500 000,00
- SWAP - 2002795972#S_2023011	-	29 000 000,00
- SWAP - 2003069632#S_2023041	-	35 000 000,00
- SWAP - 2003614242#S_2023011	-	25 000 000,00
- SWAP - 2004491502#S_2023032	-	15 000 000,00
- SWAP - 2004744842#S_2023042	-	30 000 000,00
- SWAP - 2004745542#S_2023062	-	30 000 000,00
- SWAP - 2004745912#S_2023032	-	30 000 000,00
- SWAP - 2005518832#S_2023122	-	20 000 000,00
- SWAP - 2006155732#S_2023012	-	26 010 000,00
- SWAP - 2006165122#S_2023022	-	30 000 000,00
- SWAP - 2006974312#S_2023013	-	30 000 000,00
- SWAP - 2006981752#S_2023013	-	25 000 000,00
- SWAP - 2007017692#S_2023013	-	20 000 000,00
- SWAP - 2007593572#S_2023011	-	10 000 000,00
- SWAP - 2017328802#S_2024011	10 000 000,00	-



## Hors bilan (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
- SWAP - 2024525502#S_2024012	30 000 000,00	-
- SWAP - 2068048172#S_2024031	25 000 000,00	-
- SWAP - 2089765112#S_2024011	35 000 000,00	-
- SWAP - 2148819492#S_2024052	30 000 000,00	-
- SWAP - 2153101592#S_2024053	30 000 000,00	-
- SWAP - 2153133802#S_2024060	10 000 000,00	-
- SWAP - 2158883242#S_2024011	25 000 000,00	-
- SWAP - 2167025712#S_2024012	30 000 000,00	-
- SWAP - 2213326142#S_2024081	30 000 000,00	-
- SWAP - 2222618222#S_2024090	20 000 000,00	-
- SWAP - 2223540242#S_2024090	20 000 000,00	-
- SWAP - 2224968612#S_2024030	5 000 000,00	-
- SWAP - 2280038532#S_2024111	20 000 000,00	-
<b>Autres engagements</b>	-	-
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b>	-	-
<b>Engagements de gré à gré</b>	-	-
<b>Autres engagements</b>	-	-

## Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	19 735 120,90	832 685,72
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 145 098,80	1 617 324,44
Produits sur titres de créances	72 079 688,04	1 627 509,71
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	1 123 776,50	39 168,73
Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>95 083 684,24</b>	<b>4 116 688,60</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	125 926,23	18 846,12
Charges sur dettes financières	19 031,65	1 586 672,96
Autres charges financières	26 830,58	23 033,09
<b>Total (II)</b>	<b>171 788,46</b>	<b>1 628 552,17</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>94 911 895,78</b>	<b>2 488 136,43</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 847 873,64	2 426 539,72
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>92 064 022,14</b>	<b>61 596,71</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	6 989 534,44	-216 144,21
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>99 053 556,58</b>	<b>-154 547,50</b>

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux sur la base des cours de clôture. La valeur liquidative calculée le vendredi inclura les coupons courus du week-end et des jours fériés légaux consécutifs ; elle servira de base aux demandes de souscription et de rachat présentées le matin du premier jour ouvré suivant. La même méthode sera appliquée pour les périodes comportant un ou plusieurs jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

**Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

#### Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour.

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

#### OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

### Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) sont valorisés chaque fois que possible au prix de marché. Lorsque le recours à la valorisation au prix de marché n'est pas possible ou que les données de marché sont de qualité insuffisante, les TCN seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

### Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

### Les contrats :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués sur la base des intérêts courus des jambes fixes et variables du swap.

Les swaps de taux de durée de vie résiduelle supérieure à 3 mois sont valorisés par actualisation des flux futurs à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence déterminée en fonction des caractéristiques spécifiées pour chaque contrat.

### Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **Description des engagements hors-bilan**

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement. La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

### **Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes**

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

### **Comptabilisation des frais de transaction**

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux appliqué, sur la base de l'actif net, ne peut être supérieur à :

- 0,08% TTC, pour les parts C et D,
- 0,11% TTC pour la part E,
- 0,10% pour la part F,
- 0,06% TTC pour la part C-FP

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion financière peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM,
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM,
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la société de gestion.

### Description des frais de gestion indirects

L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clef pour l'investisseur.

### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

La commission de surperformance ne concerne que la part C-FP. La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la société de gestion.

La commission de surperformance (20% de la surperformance) est calculée selon la méthode de l'actif indicé, qui est fondée sur la comparaison entre l'actif réel du fonds (net de frais de gestion) et un « actif de référence ». L'actif de référence est un actif incrémenté au taux de l'indice de référence (€STER capitalisé) et présentant les mêmes mouvements de souscriptions et rachats que le fonds réel.

La surperformance générée par le fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du fonds et l'actif de référence à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

**Rattrapage des sous-performances et période de référence** La période de référence est la période au cours de laquelle la performance du fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous performance passée. Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation :

La période d'observation va du premier jour de l'exercice comptable jusqu'à sa clôture (en général du 1er janvier au 31 décembre de chaque année). La première période d'observation a commencé le 1er janvier 2023 et s'est terminée le 29 décembre 2023.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- 1) le fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence) ;
- 2) le fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de 12 mois démarre.

Provisionnement :

Une provision (de 20% de la surperformance) sera comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. En cas de rachat, la quote-part des frais provisionnés au titre de la commission de surperformance correspondant aux rachats est définitivement acquise à la société de gestion.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif réel du fonds est inférieur à l'actif de référence, alors la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la valeur liquidative. La reprise de provision est plafonnée à hauteur des dotations antérieures.

Cristallisation :

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de 12 mois. La première période de cristallisation s'est terminée le dernier jour de l'exercice 2023 (29 décembre 2023).

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

**Affectation des sommes distribuables**

Pour les parts C, C-FP, E et F : Les sommes distribuables (résultat net et des plus-values nettes réalisées) sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Pour la part D :

- Sommes distribuables afférentes au résultat net : distribution.
- Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées : La société de gestion statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle.

**Justification des changements de méthode ou de réglementation**

Néant

**Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

Néant

**Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application**

Néant

**Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>3 028 323 194,85</b>	<b>2 879 233 837,25</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	27 067 413 134,62	23 974 842 506,36
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-26 409 910 668,53	-23 824 892 961,73
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	505 264,31	59 821,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 653 090,21	-8 603 296,13
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	28 274,98
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-387 279,80	-116 455,15
Différences de change	-1,99	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	28 128 235,94	7 149 588,01
Différence d'estimation exercice N	31 921 683,47	
Différence d'estimation exercice N - 1	3 793 447,53	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-228 862,09	560 282,65
Différence d'estimation exercice N	332 759,30	
Différence d'estimation exercice N - 1	561 621,39	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	92 064 022,14	61 596,71
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	5 057,50 <sup>(1)</sup>	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>3 803 259 006,74</b>	<b>3 028 323 194,85</b>

(1) Indemnité

## Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>19 984 668,31</b>	<b>0,53</b>
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	19 984 668,31	0,53
<b>Titres de créances</b>	<b>3 184 444 402,46</b>	<b>83,73</b>
Les titres négociables à court terme	1 874 908 792,23	49,30
Les titres négociables à moyen terme	1 309 535 610,23	34,43
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
<b>Hors-bilan</b>		
Taux	320 000 000,00	8,41
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

## Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	35 003 694,44	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	19 984 668,31	0,53	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	2 004 095 992,78	52,69	1 180 348 409,68	31,04	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	375 145 658,79	9,86
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	320 000 000,00	8,41	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-



## Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	35 003 694,44	0,92	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	19 984 668,31	0,53	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	2 003 993 088,35	52,69	1 130 448 139,50	29,72	50 003 174,61	1,32	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	375 145 658,79	9,86	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	160 000 000,00	4,21	160 000 000,00	4,21	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise

	USD	%		%		%		%
<b>Actif</b>								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	70,49	0,00	-	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

## Répartition par devise (suite)

	USD	%		%		%		%
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

## Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
<b>Créances</b>	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	400 983,68
Coupons à recevoir	147 461,50
Autre	1 196 127,81
<b>Total créances</b>	<b>1 744 572,99</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-229 752,03
Provision pour frais de gestion variables à payer	-11 392,98
Provision commission de mouvement	-23 480,74
<b>Total dettes</b>	<b>-264 625,75</b>
<b>Total</b>	<b>1 479 947,24</b>

## Souscriptions rachats

<b>Catégorie de parts C</b>	
Parts émises	9 383 708,6699
Parts rachetées	8 870 409,0975
<b>Catégorie de parts C-FP</b>	
Parts émises	4 419 439,0000
Parts rachetées	3 893 155,0000
<b>Catégorie de parts D</b>	
Parts émises	555 220,1055
Parts rachetées	605 483,6395
<b>Catégorie de parts E</b>	
Parts émises	30 879,7331
Parts rachetées	63 541,1747
<b>Catégorie de parts F</b>	
Parts émises	268,8406
Parts rachetées	4 714,0001

## Commissions

<b>Catégorie de parts C</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts C-FP</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts D</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts E</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
<b>Catégorie de parts F</b>	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Frais de gestion

<b>Catégorie de parts C</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts C-FP</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Commission de performance (frais variables)	11 392,98
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts D</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,08
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts E</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts F</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
<b>Catégorie de parts P</b>	
Pourcentage de frais de gestion fixes	-
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>				
<b>Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>				
	Néant			
<b>Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>				
	Néant			
<b>Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
	Néant			

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-	-	-

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
<b>Total acomptes</b>		-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Catégorie de parts C</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	94 837 258,92	-106 696,73
<b>Total</b>	<b>94 837 258,92</b>	<b>-106 696,73</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	94 837 258,92	-106 696,73
<b>Total</b>	<b>94 837 258,92</b>	<b>-106 696,73</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts C-FP</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 417 824,60	0,03 <sup>(2)</sup>
<b>Total</b>	<b>1 417 824,60</b>	<b>0,03</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 417 824,60	0,03
<b>Total</b>	<b>1 417 824,60</b>	<b>0,03</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts D</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 194 446,75	-25 510,77
<b>Total</b>	<b>2 194 446,75</b>	<b>-25 510,77</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	2 194 438,26	-
Report à nouveau de l'exercice	8,49	-
Capitalisation	-	-25 510,77
<b>Total</b>	<b>2 194 446,75</b>	<b>-25 510,77</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	8 312,5810	-
Distribution unitaire	263,99	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts E</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	581 768,47	-18 805,87
<b>Total</b>	<b>581 768,47</b>	<b>-18 805,87</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	581 768,47	-18 805,87
<b>Total</b>	<b>581 768,47</b>	<b>-18 805,87</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts F</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	22 257,84	-3 534,16
<b>Total</b>	<b>22 257,84</b>	<b>-3 534,16</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	22 257,84	-3 534,16
<b>Total</b>	<b>22 257,84</b>	<b>-3 534,16</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
<b>Catégorie de parts P</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	0,00	-
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	0,00	-
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	-
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(2) La catégorie de parts C-FP a été créée le 29/09/2022.

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Catégorie de parts C</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 103 655,80	-6 806 121,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-5 103 655,80</b>	<b>-6 806 121,10</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5 103 655,80	-6 806 121,10
<b>Total</b>	<b>-5 103 655,80</b>	<b>-6 806 121,10</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts C-FP</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-66 351,74	0,18 <sup>(3)</sup>
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-66 351,74</b>	<b>0,18</b>

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-66 351,74	0,18
<b>Total</b>	<b>-66 351,74</b>	<b>0,18</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts D</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-118 293,19	-1 627 454,22
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-118 293,19</b>	<b>-1 627 454,22</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-118 293,19	-1 627 454,22
<b>Total</b>	<b>-118 293,19</b>	<b>-1 627 454,22</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	8 312,5810	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts E</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-31 723,29	-155 999,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-31 723,29</b>	<b>-155 999,62</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-31 723,29	-155 999,62
<b>Total</b>	<b>-31 723,29</b>	<b>-155 999,62</b>



## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts F</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 182,05	-41 287,98
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-1 182,05</b>	<b>-41 287,98</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 182,05	-41 287,98
<b>Total</b>	<b>-1 182,05</b>	<b>-41 287,98</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Catégorie de parts P</b>		
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	-
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>
<b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

(3) La catégorie de parts C-FP a été créée le 29/09/2022.

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Actif net</b>					
en EUR	3 803 259 006,74	3 028 323 194,85	2 879 233 837,25	2 846 311 361,99	2 823 086 511,02
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie de parts C	1 592 100,9710	1 078 801,3986	962 345,9193	990 209,5929	958 884,3781
Catégorie de parts C-FP	526 285,0000	1,0000	-	-	-
Catégorie de parts D	8 312,5810	58 576,1150	65 303,0000	45 675,8800	55 047,8800
Catégorie de parts E	21 509,1146	54 170,5562	53 917,7018	84 379,0891	53 359,1550
Catégorie de parts F	269,8405	4 715,0000	18 431,0000	34 676,5001	26 495,5001
Catégorie de parts P	-	-	-	-	-
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie de parts C en EUR	2 287,32	2 213,64	2 214,57	2 227,10	2 236,15
Catégorie de parts C-FP en EUR	103,68	100,32 <sup>(4)</sup>	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	10 072,98	9 748,49	9 752,61	9 807,75	9 847,63
Catégorie de parts E en EUR	1 043,59	1 010,27	1 011,00	1 017,02	1 021,46
Catégorie de parts F en EUR	3 176,88	3 072,11	3 074,01	3 092,01	3 105,20
Catégorie de parts P en EUR	-	-	-	-	-(5)
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts C-FP en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts F en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts P en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts C-FP en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	263,99	-	-	-	-
Catégorie de parts E en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts F en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts P en EUR	-	-	-	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros) (suite)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie de parts C en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts C-FP en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts E en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts F en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts P en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie de parts C en EUR	56,36	-6,40	-11,57	-9,37	-8,34
Catégorie de parts C-FP en EUR	2,56	0,21	-	-	-
Catégorie de parts D en EUR	-14,23	-28,21	-51,38	-41,28	-36,72
Catégorie de parts E en EUR	25,57	-3,22	-5,63	-4,58	-4,11
Catégorie de parts F en EUR	78,10	-9,50	-16,81	-13,63	-12,20
Catégorie de parts P en EUR	0,00	-	-	-	-

(4) La catégorie de parts C-FP a été créée le 29/09/2022 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(5) La catégorie de parts P a été supprimée le 27/01/2019.

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Dépôts</b>			<b>35 003 694,44</b>	<b>0,92</b>
DPAT FIX 3.80 02/01/2024	EUR	35 000 000,00	35 003 694,44	0,92
<b>Instruments financiers</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées</b>			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>19 984 668,31</b>	<b>0,53</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			19 984 668,31	0,53
GOLDMAN SACHS GROUP INC 1.375% 15/05/2024	EUR	20 000 000,00	19 984 668,31	0,53
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
<b>Titres de créances</b>			<b>3 184 444 402,46</b>	<b>83,73</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			3 184 444 402,46	83,73
Titres de créances négociables			1 874 908 792,23	49,30
ACHMEA BANK NV ZCP 04/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 994 528,55	0,26
ACHMEA BANK NV ZCP 04/06/2024	EUR	10 000 000,00	9 827 793,53	0,26
ACHMEA HYPOTHEEKBANK NV ZCP 11/04/2024	EUR	10 000 000,00	9 886 372,94	0,26
ACHMEA HYPOTHEEKBANK NV ZCP 12/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 985 890,55	0,26
AGACHE SOCIETE FINANCIERE ZCP 12/01/2024	EUR	40 000 000,00	39 943 753,66	1,05
AIR LIQUIDE FINANCE ZCP 19/04/2024	EUR	5 000 000,00	4 939 263,32	0,13
ARVAL SERCICE LEASE ZCP 02/04/2024	EUR	10 000 000,00	9 896 185,19	0,26
ARVAL SERVICE LEASE ZCP 11/01/2024	EUR	35 000 000,00	34 955 391,82	0,92
ARVAL SERVICE LEASE ZCP 12/01/2024	EUR	25 000 000,00	24 965 483,96	0,66
AXA BANQUE ESTR+0.17% 05/01/2024	EUR	25 000 000,00	25 485 786,80	0,67
AXA BANQUE ESTR+0.18% 01/02/2024	EUR	20 000 000,00	20 338 386,33	0,53
AXA BANQUE ESTR+0.22% 12/07/2024	EUR	30 000 000,00	30 153 080,42	0,79
AXA BANQUE ESTRCAP+0.17% 14/03/2024	EUR	20 000 000,00	20 244 905,80	0,53
BANCO BILBAO VIZCAY ZCP 12/11/2024	EUR	20 000 000,00	19 368 858,80	0,51
BANCO BILBAO VIZCAY ZCP 13/05/2024	EUR	30 000 000,00	29 563 724,80	0,78
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA ZCP 21/05/2024	EUR	30 000 000,00	29 538 259,98	0,78
BANQUE FEDERATIVE DU CRE MUT ESTR+0.33% 05/12/2024	EUR	30 000 000,00	30 084 296,51	0,79
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT ESTR+0.35% 05/04/2024	EUR	30 000 000,00	30 888 052,50	0,81
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT ESTRCAP+0.26% 15/03/2024	EUR	20 000 000,00	20 617 089,98	0,54
BANQUE PALATINE ESTR+0.29% 15/04/2024	EUR	10 000 000,00	10 197 170,28	0,27
BANQUE POSTALE ESTR+0.185% 24/06/2024	EUR	50 000 000,00	50 215 784,44	1,32
BFCM BQUE FEDER CREDIT MUTUE ESTR+0.32% 13/09/2024	EUR	30 000 000,00	30 387 277,67	0,80
BFCM ESTR+0.33% 02/08/2024	EUR	20 000 000,00	20 353 674,56	0,54
BNP PARIBAS ESTR+0.23% 16/02/2024	EUR	10 000 000,00	10 320 129,55	0,27
BNP PARIBAS SA ESTR+0.26% 03/12/2024	EUR	20 000 000,00	20 061 060,00	0,53
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICE ZCP 22/04/2024	EUR	50 000 000,00	49 385 826,35	1,30
BPCE SA ESTR+0.25% 15/01/2024	EUR	20 000 000,00	20 551 373,56	0,54

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
BPCE SA ESTR+0.31% 16/02/2024	EUR	25 000 000,00	25 769 101,25	0,68
BPCE SA ESTR+0.34% 06/09/2024	EUR	20 000 000,00	20 259 587,56	0,53
BRED BANQUE POPULAI ZCP 09/02/2024	EUR	30 000 000,00	29 863 820,38	0,79
BRED BANQUE POPULAIRE ESTR+0.225% 25/03/2024	EUR	20 000 000,00	20 300 594,30	0,53
CARREFOUR BANQUE ZCP 01/02/2024	EUR	15 000 000,00	14 945 221,28	0,39
CARREFOUR ZCP 08/01/2024	EUR	12 000 000,00	11 988 611,61	0,32
COFACE SA ZCP 07/03/2024	EUR	5 000 000,00	4 962 096,62	0,13
COFACE SA ZCP 09/01/2024	EUR	15 000 000,00	14 983 749,85	0,39
COFACE SA ZCP 15/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 982 672,21	0,26
COFACE SA ZCP 30/04/2024	EUR	5 000 000,00	4 931 679,28	0,13
COMPAGNIE FINANCIERE MICHELIN ZCP 15/01/2024	EUR	6 000 000,00	5 989 700,77	0,16
COMPAGNIE GENERALE DE LOCATION ZCP 25/03/2024	EUR	6 000 000,00	5 941 797,23	0,16
CREDIT AGRICOLE ESTR+0.24% 15/01/2024	EUR	35 000 000,00	35 763 657,42	0,94
CREDIT AGRICOLE SA ESTRCAP+0.32% 15/03/2024	EUR	30 000 000,00	30 941 807,47	0,81
CREDIT LYONNAIS ESTR+0.19% 10/05/2024	EUR	30 000 000,00	30 273 342,33	0,80
CREDIT LYONNAIS ESTR+0.3% 10/10/2024	EUR	30 000 000,00	30 261 527,08	0,80
CREDIT LYONNAIS SA ESTR+0.31% 20/09/2024	EUR	15 000 000,00	15 170 405,42	0,40
CREDIT LYONNAIS SA ESTRCAP+0.36% 20/06/2024	EUR	30 000 000,00	30 682 936,27	0,81
CREDIT MUTUEL ARKEA ESTR+0.10% 04/03/2024	EUR	40 000 000,00	40 256 107,22	1,06
CREDIT MUTUEL ARKEA ESTR+0.32% 13/11/2024	EUR	30 000 000,00	30 151 968,91	0,79
CREDIT MUTUEL ARKEA ESTRCAP+0.28% 09/01/2024	EUR	10 000 000,00	10 353 181,01	0,27
DANONE SA ZCP 16/02/2024	EUR	30 000 000,00	29 841 275,45	0,78
ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 08/01/2024	EUR	15 000 000,00	14 985 486,19	0,39
ENGIE SA ESTR+0.09% 08/03/2024	EUR	30 000 000,00	30 071 864,08	0,79
FINANCIERE AGACHE ZCP 11/04/2024	EUR	10 000 000,00	9 886 033,65	0,26
FINANCIERE AGACHE ZCP 20/02/2024	EUR	10 000 000,00	9 942 135,54	0,26
FINANCIERE AGACHE ZCP 23/02/2024	EUR	20 000 000,00	19 877 630,10	0,52
ICADE SA ZCP 18/01/2024	EUR	12 000 000,00	11 974 381,30	0,31
ING BANK ESTR+0.32% 10/12/2024	EUR	30 000 000,00	30 065 975,00	0,79
ING BANK NV ESTR+0.3% 26/09/2024	EUR	20 000 000,00	20 221 082,89	0,53
ING BANK NV ESTR+0.30% 02/10/2024	EUR	30 000 000,00	30 298 513,00	0,80
ING BANK NV ESTRCAP+0.51% 15/03/2024	EUR	30 000 000,00	31 002 506,35	0,82
LA BANQUE POSTALE ESTR+0.195% 15/01/2024	EUR	20 000 000,00	20 542 664,67	0,54
LMA SA ZCP 08/02/2024	EUR	50 000 000,00	49 778 682,68	1,31
LOC D EQUIPEMENTS 05/02/2024	EUR	17 200 000,00	17 128 202,69	0,45
LOC D EQUIPEMENTS COMAGNIE GENERALE ZCP 13/02/2024	EUR	20 000 000,00	19 898 481,01	0,52
NATIXIS SA ESTR+0.10% 04/03/2024	EUR	20 000 000,00	20 130 999,72	0,53
NATIXIS SA ESTRCAP+0.33% 06/09/2024	EUR	20 000 000,00	20 261 153,89	0,53
PALATINE SA BANQUE ESTR+0.29% 16/08/2024	EUR	25 000 000,00	25 128 893,05	0,66
PALATINE SA BANQUE ESTR+0.33% 15/11/2024	EUR	25 000 000,00	25 129 316,67	0,66
PERNOD RICARD FINAN ZCP 13/02/2024	EUR	15 500 000,00	15 422 879,87	0,41
PERNOD RICARD FINANACE SA 29/01/2024	EUR	14 000 000,00	13 954 321,85	0,37

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
PERNOD RICARD FINANCE SA ZCP 12/06/2024	EUR	6 000 000,00	5 892 397,05	0,15
PERNOD RICARD FINANCE SA ZCP 28/03/2024	EUR	15 000 000,00	14 850 591,13	0,39
PERNOD RICHARD FINANCE SA ZCP 09/02/2024	EUR	10 000 000,00	9 954 864,57	0,26
PR FINANCE SA ZCP 08/01/2024	EUR	20 000 000,00	19 981 019,34	0,53
RTE RESEAU DE TRANS ZCP 20/02/2024	EUR	20 000 000,00	19 885 079,06	0,52
RTE RESEAU DE TRANSPORT D ELEC ZCP 27/02/2024	EUR	25 000 000,00	24 836 942,02	0,65
RTE RESEAU DE TRANSPORT ZCP 08/01/2024	EUR	15 000 000,00	14 985 533,45	0,39
SAVENCIA SA ZCP 07/02/2024	EUR	10 000 000,00	9 955 798,97	0,26
SAVENCIA SA ZCP 12/03/2024	EUR	30 000 000,00	29 750 434,47	0,78
SAVENCIA SA ZCP 17/01/2024	EUR	8 000 000,00	7 984 178,71	0,21
SAVENCIA SA ZCP 29/02/2024	EUR	15 000 000,00	14 896 023,42	0,39
SCHNEIDER ELECTRIC ZCP 02/02/2024	EUR	20 000 000,00	19 923 457,31	0,52
SOCIETE GENERALE ESTR+0.34% 31/12/2024	EUR	50 000 000,00	50 003 174,61	1,31
SOCIETE GENERALE SA ESTR+0.35% 31/10/2024	EUR	30 000 000,00	30 232 480,83	0,79
THALES SA ZCP 10/01/2024	EUR	30 000 000,00	29 964 391,76	0,79
UNION FINANCE GRAIN ZCP 29/01/2024	EUR	15 000 000,00	14 949 869,85	0,39
UNION FINANCE GRAINS ZCP 08/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 990 231,05	0,26
UNION FINANCE GRAINS ZCP 29/02/2024	EUR	10 000 000,00	9 931 687,61	0,26
UNION FINANCES GRAI ZCP 08/01/2024	EUR	25 500 000,00	25 475 190,05	0,67
Autres titres de créances			1 309 535 610,23	34,43
BANCO SANTANDER ZCP 03/09/2024	EUR	20 000 000,00	19 483 705,44	0,51
CA AUTO BANK SPA ZCP 10/04/2024	EUR	30 000 000,00	29 663 179,32	0,78
COFINIMMO SA ZCP 02/01/2024	EUR	5 000 000,00	4 998 332,33	0,13
COFINIMMO SA ZCP 08/01/2024	EUR	12 000 000,00	11 988 185,21	0,32
COFINIMMO SA ZCP 11/01/2024	EUR	29 000 000,00	28 961 940,29	0,76
COFINIMMO SA ZCP 19/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 978 132,20	0,26
COFINIMMO SA ZCP 22/01/2024	EUR	15 000 000,00	14 961 943,94	0,39
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 31/01/2024	EUR	5 000 000,00	4 981 920,36	0,13
ENEL FINANCE INTERNATIONAL ZCP 31/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 963 840,71	0,26
ENI SPA ZCP 01/03/2024	EUR	30 000 000,00	29 793 624,43	0,78
ENI SPA ZCP 09/01/2024	EUR	40 000 000,00	39 956 771,52	1,05
ENI SPA ZCP 21/02/2024	EUR	20 000 000,00	19 882 113,35	0,52
ESSITY AB ZCP 02/01/2024	EUR	20 000 000,00	19 993 250,43	0,53
FIDELITY NATIONAL INFORMATION ZCP 10/01/2024	EUR	13 500 000,00	13 483 835,66	0,35
FIDELITY NATIONAL ZCP 08/01/2024	EUR	35 500 000,00	35 465 216,00	0,93
FIDELITY NATIONAL ZCP 10/01/2024	EUR	20 000 000,00	19 976 052,83	0,53
HEINEKEN NV ZCP 11/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 987 033,76	0,26
IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 02/02/2024	EUR	50 000 000,00	49 809 574,08	1,31
IBERDROLA INTERNATIONAL ZCP 07/03/2024	EUR	22 500 000,00	22 330 550,08	0,59
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR ZCP 31/05/2024	EUR	30 000 000,00	29 503 406,21	0,78
INTESA SANPAOLO BANK ZCP 02/09/2024	EUR	20 000 000,00	19 488 284,53	0,51
INTESA SANPAOLO BANK ZCP 19/08/2024	EUR	30 000 000,00	29 270 794,65	0,77
KBC BANK NV ZCP 06/05/2024	EUR	50 000 000,00	49 305 270,10	1,30

## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
KBC GROUP NV CDN 28/06/2024	EUR	30 000 000,00	29 376 338,28	0,77
LSEG NETHERLANDS B ZCP 20/03/2024	EUR	30 000 000,00	29 723 785,60	0,78
LSEG NETTHERLANDS ZCP 23/01/2024	EUR	30 000 000,00	29 920 157,46	0,79
MATCHPOINT FINANCE ZCP 21/02/2024	EUR	23 000 000,00	22 864 430,35	0,60
NATIONAL GRID NORTH AMERICA IN ZCP 16/01/2024	EUR	30 000 000,00	29 944 233,50	0,79
NORDEA BANK ABP CDN 14/03/2024	EUR	25 000 000,00	24 804 619,85	0,65
NORDEA BANK ABP LONDON BRANCH CDN 22/01/2024	EUR	30 000 000,00	29 929 361,04	0,79
SANTANDER CONSUMER FIN ZCP 04/03/2024	EUR	30 000 000,00	29 786 323,38	0,78
SANTANDER CONSUMER FINANCE SA ZCP 13/05/2024	EUR	25 000 000,00	24 636 061,77	0,65
SANTANDER CONSUMER FINANCE SA ZCP 22/01/2024	EUR	30 000 000,00	29 926 062,80	0,79
SANTANDER CONSUMER ZCP 13/03/2024	EUR	15 000 000,00	14 878 530,34	0,39
SNAM SPA ZCP 04/03/2024	EUR	23 000 000,00	22 831 314,62	0,60
SNAM SPA ZCP 05/02/2024	EUR	10 000 000,00	9 958 338,75	0,26
SNAM SPA ZCP 10/01/2024	EUR	10 000 000,00	9 987 983,02	0,26
SOCIETE GENERALE EONIAEST+0.37% 31/01/2024	EUR	30 000 000,00	31 050 375,25	0,82
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP CDN 14/03/2024	EUR	40 000 000,00	39 668 575,97	1,04
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP ZCP 06/02/2024	EUR	30 000 000,00	29 873 780,79	0,79
SUMITOMO MITSUI BANKING CORP ZCP 13/02/2024	EUR	30 000 000,00	29 850 547,90	0,78
TENNET HOLDING BV ZCP 01/03/2024	EUR	40 000 000,00	39 723 553,36	1,04
TENNET HOLDING BV ZCP 15/02/2024	EUR	25 000 000,00	24 868 743,25	0,65
TENNET HOLDING BV ZCP 27/02/2024	EUR	17 000 000,00	16 887 940,97	0,44
TENNET HOLDINGS BV ZCP 06/02/2024	EUR	30 000 000,00	29 872 669,83	0,79
THE TORONTO DOMINION BANK ESTR+0.33% 04/11/2024	EUR	25 000 000,00	25 174 768,75	0,66
THE TORONTO DOMINION BANK ESTR+0.33% 20/12/2024	EUR	30 000 000,00	30 028 195,83	0,79
TORONTO DOMINION BANK LONDON ESTR+0.33% 16/08/2024	EUR	20 000 000,00	20 320 652,22	0,53
UNICREDIT SPA ESTR+0.22% 20/05/2024	EUR	50 000 000,00	50 227 408,06	1,32
UNICREDIT SPA ESTR+0.285% 13/06/2024	EUR	30 000 000,00	30 376 100,17	0,80
VONOVIA SE ZCP 31/01/2024	EUR	50 000 000,00	49 817 799,69	1,31
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-



## Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>			<b>187 200 635,50</b>	<b>4,92</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			187 200 635,50	4,92
LBPAM TRESORERIE	EUR	16 850,00	187 200 635,50	4,92
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
<b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>			-	-
<b>Contrats financiers</b>			-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-332 759,30	-0,01
Appel de marge EUR	EUR	-332 759,30	-332 759,30	-0,01
Autres opérations			332 759,30	0,01
2017328802#S_2024011	EUR	10 000 000,00	25 646,99	0,00
2024525502#S_2024012	EUR	30 000 000,00	95 989,32	0,00
2068048172#S_2024031	EUR	25 000 000,00	129 760,03	0,00
2089765112#S_2024011	EUR	35 000 000,00	68 455,09	0,00
2148819492#S_2024052	EUR	30 000 000,00	35 288,14	0,00
2153101592#S_2024053	EUR	30 000 000,00	58 259,04	0,00
2153133802#S_2024060	EUR	10 000 000,00	19 729,78	0,00
2158883242#S_2024011	EUR	25 000 000,00	18 699,34	0,00
2167025712#S_2024012	EUR	30 000 000,00	12 030,42	0,00
2213326142#S_2024081	EUR	30 000 000,00	-42 556,95	0,00
2222618222#S_2024090	EUR	20 000 000,00	-16 817,04	0,00
2223540242#S_2024090	EUR	20 000 000,00	-13 753,27	0,00
2224968612#S_2024030	EUR	5 000 000,00	2 824,12	0,00
2280038532#S_2024111	EUR	20 000 000,00	-60 795,71	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>			-	-



**Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>Créances</b>			<b>1 744 572,99</b>	<b>0,05</b>
<b>Dettes</b>			<b>-264 625,75</b>	<b>-0,01</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>375 145 658,79</b>	<b>9,86</b>
<b>ACTIF NET</b>			<b>3 803 259 006,74</b>	<b>100,00</b>